

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03396 Société : RAM .

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHEDDADI ABDELLOUHAAB .

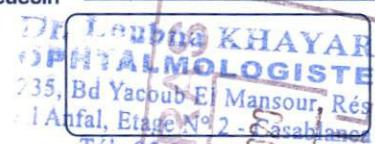
Date de naissance : 19-01-58 .

Adresse : 14 LOT-RANDAONA COM. SVIDI
TAAROUR

Tél. : 0673081885 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/02/2023 .

Nom et prénom du malade : CHEDDADI ABDELLOUHAAB Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca . Le : 20/02/2023 .

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 FEV. 2020	Consultation	2	200	DR. LOUBNA KHAYAR OPHTALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfa, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 12 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/12/2022	135,00
		INP.09.2017080

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
GRANDE VISION 26, Ghandi Hall-Bd. Ghandi Maârif Extension - Casablanca Tél/Fax : 022.23.08.69	5/31/20					GRANDE VISION 26, Ghandi Hall-Bd. Ghandi Maârif Extension - Casablanca Tél/Fax : 022.23.08.69

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a 4x4 grid of circles representing rings on pegs. The top row has four circles labeled 1, 2, 3, 4 from left to right. The second row has four circles labeled 1, 2, 3, 4. The third row has four circles labeled 5, 6, 7, 8. The bottom row has four circles labeled 5, 6, 7, 8. Arrows point from the labels to the corresponding circles. A vertical arrow labeled 'H' points upwards, and a horizontal arrow labeled 'D' points to the left. A vertical arrow labeled 'B' points downwards.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophthalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

20/02/2020

رخصة السياقة

الدار البيضاء، في:

Christina

Abdel Zahah

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+ 2,00 (-0,50, 90°)

OEIL GAUCHE

+ 1 (-1, 70°)

Very ast. reflej Dr ceuley

ADDITION VISION DE PRES

GRANDE VISION
26, Chandi Mall-Bd. Ghandi
Maârif Extension - Casablanca
Tel/Fax: 022.23.08.69

DUBNA KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Res.
Al Anfal, Blage No 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

HARMACIE LES BUREAUX
Nouri Doc Lot: F/Al-Bz 0322 30

EOLE Dual 10 ml
Gouttes oculaires

PPC: 135,00

EOLY
07/2022

المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89
235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 0



Grande VISION

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

CASABLANCA LE 5/31/2020

Client :

M^E Oreddadhi
Abdelkader

FACTURE N° 36120

Désignation	Quantité	Prix Unitaire TVAC	Montant TVAC
Monture optique	1	2000	2000.
Verre organique progressif Anti reflet	1	2500	2500
Verre organique progressif Anti reflet	1	2500	2500.
TOTAL TVAC			7000,00DH
DONT TVA (20%)			1466,60DH

Arrêtez La présente facture à la somme de sept - Mille dh.s.

~~GRANDE VISION
26, Ghandi Mall-Bd. Ghandi
Maârif Extention - Casablanca
Tél/Fax : 022.23.08.60~~

GRANDE VISION

26, Ghandi Mall, Bd. Ghandi, Maârif Extention, Casablanca

R.C : 377810 - Patente : 35810286 - I.F : 86506916 - INPE 095003505 - ICE 001777820000086